

PROCESSUS DE DEPOT DE PROJET DANS STARS-FIR

1) Création de votre compte

Pour l'accès à la plateforme cliquer sur le lien suivant : [STARS FIR](#)

Une fois votre compte porteur créé dans l'outil STARS-FIR, il vous faudra saisir votre projet avec l'aide du guide présent sur la page d'accueil :



2) Création du projet

Il vous faudra sélectionner les informations indiquées ci-dessous via les différents menus déroulants :

Créer un projet

Dans quel cadre souhaitez-vous créer un projet ?

Appel à projet

Région Normandie

Précisez : « « 2026NOR_DA_AAC_HANDIBLOC » »

Puis cliquer sur

CRÉER UN PROJET

Le choix de la bonne nature juridique de l'engagement est primordial :

- Pour tout projet supérieur à 23 000 € il faut choisir « CONVENTION FIR »

Aucun dossier de demande transmis par mail ou courrier ne pourra être traité

Les pièces suivantes (format PDF) devront obligatoirement être déposées dans STARS-FIR :

- RIB **daté, tamponné et signé** du responsable et **ce quel que soit le statut du porteur,**
- les derniers comptes approuvés de la structure (si association uniquement),
- les statuts (si association uniquement).

3) Recommandations dans le remplissage de STARS-FIR

Cet appel à projet porte sur l'action « 2026NOR_DA_AAC_HANDIBLOC »

Vous n'aurez donc à saisir normalement qu'une seule action dans votre projet :
(1 action = 1 financement = 1 budget prévisionnel).

Le descriptif de l'identification de votre projet doit être clair et succinct.

Pour toutes difficultés rencontrées dans STARS-FIR merci de contacter votre référent à la direction de l'autonomie de l'ARS.